

Aide-mémoire

Utilisateurs des grandes entreprises

Informations générales

Chaque entreprise formatrice participante reçoit un accès à la BDEFA2 destiné au formateur responsable afin qu'il puisse saisir les notes d'expérience en entreprise. Suivant les cantons, ces accès sont transmis aux entreprises formatrices par voie postale ou automatiquement par courriel.

Dans le cas des entreprises comprenant plusieurs sites (éventuellement dans des cantons différents), la saisie des notes relève souvent d'un service central de l'entreprise ; il n'est dans ce cas pas nécessaire que le formateur responsable sur place reçoive un accès à la BDEFA2. La BDEFA2 prévoit les options suivantes :

Concept « entreprise faïtière »

Dans le cadre de la BDEFA2, une entreprise faïtière est un regroupement de plusieurs entreprises formatrices. Seul le CSFO (gestion-de-donnees@csfo.ch) peut créer une entreprise faïtière et, de même, affecter un site à une entreprise faïtière ou séparer un site d'une entreprise faïtière.

Un site ne peut appartenir qu'à une seule entreprise faïtière (il n'est donc pas possible qu'un site appartienne à la fois à « l'entreprise SA faïtière Suisse alémanique » et à l'« entreprise SA faïtière Suisse », par ex.).

Type d'utilisateur « Administrateur d'entreprise faïtière »

Dans une entreprise faïtière, l'« administrateur d'entreprise faïtière » est la personne compétente pour saisir les notes des apprentis des sites rattachés à cette entreprise faïtière. L'administrateur d'entreprise faïtière dispose des mêmes autorisations qu'un responsable formateur dans une entreprise formatrice.

Il convient de tenir compte des points suivants :

- Tout comme les entreprises faïtière, les administrateurs d'entreprise faïtière ne peuvent être créés que par le CSFO (gestion-de-donnees@csfo.ch).
- Un administrateur d'entreprise faïtière peut être déclaré « responsable » ; dans ce cas-là, il est le seul à recevoir un accès à la BDEFA2 et les formateurs des sites rattachés à cette entreprise faïtière ne reçoivent donc aucun identifiant. De même, seul l'administrateur d'entreprise faïtière recevra les rappels.

Dernière mise à jour : octobre 2021

- Il peut y avoir plusieurs administrateurs d'entreprise faïtière pour une même entreprise faïtière.
- Il est possible de limiter les autorisations d'un administrateur d'entreprise faïtière à certains domaines professionnels (employé de commerce et/ou commerce de détail).
- Les administrateurs d'entreprise faïtière peuvent aussi créer des formateurs pratiques afin de permettre aux formateurs des sites de disposer par exemple d'un accès à la BDEFA2.

Paramètres par défaut

Commerce de détail

Dans toutes les entreprises faïtière du commerce de détail, les administrateurs d'entreprise faïtière sont, par défaut, déclarés « compétents » ; les formateurs des sites d'une entreprise ne reçoivent donc pas d'accès à la BDEFA2.

Les cantons peuvent modifier cette configuration pour chaque site. Pour procéder à cette modification : cliquer dans « Gestion du formateur responsable » pour le site concerné, à savoir le site pour lequel l'administrateur d'entreprise faïtière ne doit plus être compétent, et cliquer sous « Actions » sur « Compétence : formateur ».

Formation commerciale de base

Dans les entreprises faïtière concernées par la formation commerciale de base, le formateur responsable du site est déclaré compétent et il obtient donc un accès. Cependant, les éventuels administrateurs d'entreprise faïtière obtiennent aussi un accès à la saisie des notes pour les notes d'expérience en entreprise.

Ces paramètres par défaut peuvent être modifiés aussi par les cantons pour chaque site. Pour procéder à cette modification : cliquer dans « Gestion du formateur responsable » pour le site concerné, à savoir le site pour lequel l'administrateur d'entreprise faïtière doit être compétent (et plus le formateur responsable), et cliquer sous « Actions » sur « Compétence : admin. ».

Tous les administrateurs des entreprises formatrices enregistrés par les cantons avant décembre 2014 l'ont été en tant qu' « administrateurs d'entreprise faïtière» **pour la formation commerciale**. Veuillez vous adresser au CSFO (gestion-de-donnees@csfo.ch) si vous souhaitez modifier ces paramètres.

Contact

Pour toute question en rapport avec le présent aide-mémoire, veuillez contacter la direction de projet du CSFO par courriel (gestion-de-donnees@csfo.ch).